

a examiné les dossiers soumis au BIE par les pays qui désirent organiser une exposition et elle a surveillé les progrès accomplis dans la mise en place des corrections apportées à la convention du BIE.

La Direction a en outre procédé à l'étude des activités au programme des futures expositions internationales

et fourni des conseils aux entreprises canadiennes intéressées à présenter des expositions internationales au Canada. De plus, elle a évalué dans quelle mesure il était possible et souhaitable que le Canada participe aux expositions enregistrées auprès du BIE qui doivent avoir lieu à l'étranger.

E. RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

Promotion des arts

La Direction de la promotion artistique a comme objectif de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du Canada à l'étranger par l'entremise d'activités artistiques d'envergure qui reflètent la tradition d'excellence, le caractère distinctif et l'identité de notre pays. Les compagnies et les artistes canadiens peuvent ainsi faire connaître leurs talents à travers le monde tout en permettant au Canada d'être reconnu comme une société dynamique, évoluée et moderne.

Le Ministère accorde son soutien aux troupes et aux artistes professionnels qui ont su faire la preuve de leurs talents, tant sur le plan artistique qu'administratif. La priorité va aux projets susceptibles d'attirer les foules, qui sont adéquatement parrainés par les gouvernements provinciaux ou

commandités par des entreprises privées, et qui répondent aux objectifs du Ministère sur les plans politique, commercial et géographique.

Plus de la moitié du budget consacré chaque année aux arts d'interprétation vise à permettre à des institutions telles que les orchestres symphoniques de Montréal et de Toronto, le Royal Winnipeg Ballet, le Ballet national du Canada, les Grands Ballets canadiens et le Cirque du Soleil de se produire sur la scène internationale.

Le financement des arts visuels a également permis à des artistes contemporains d'exposer à l'étranger, et à des galeries professionnelles de prendre part aux plus prestigieuses expositions d'oeuvres d'art du monde.

Dans le but de mieux faire connaître la littérature canadienne à l'étranger, le Ministère a autorisé une hausse des